

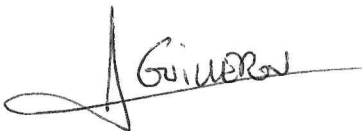
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de régulariser certaines transactions immobilières par acte administratif ;

DESIGNE M Guillaume PAPI, premier adjoint, pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Monsieur le Maire en la forme administrative.

Ainsi fait et délibéré le 21 avril 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,
GUILLERON Audrey,



Le Maire,
GERVAIS André

